

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 mars 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Eugène CASELLI - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Bernard MOREL - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Christophe MASSE - Vincent BURRONI représenté par Antoine ROUZAUD - Samia GHALI représentée par Alexandre BIZAILLON - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI - Patrick BORE - Gérard CHENOZ - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Michel ILLAC - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Philippe SAN MARCO - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 007-028/13/BC

■ Attribution d'une subvention à l'association Initiative Marseille Métropole et approbation d'une convention.

DPEATSV 13/9399/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le tissu économique de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est composé majoritairement de très petites entreprises. Le taux de création et de reprise d'entreprises, mais également le taux de disparition, sont parmi les plus élevés de France. Les causes de fragilité des créations et reprises sont multiples : sous capitalisation, isolement, manque de conseils, d'accompagnement, de formation et mauvaise évaluation des risques et des délais.

Le Centre de Promotion de l'Emploi par la Micro-entreprise – CPEM, créé en novembre 1994, a été rebaptisé Marseille Métropole Initiative (depuis fin avril 2011). Depuis 1994, l'association est affiliée au réseau national France Initiative qui fédère 241 plateformes sur tout le territoire.

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mars 2013

Depuis fin décembre 2012, l'association Marseille Métropole Initiative est devenue Initiative Marseille Métropole. Ce changement s'inscrit dans la démarche de la fédération nationale qui a changé de marque le 1^{er} octobre 2012. Initiative France a succédé à France Initiative, avec la marque suivante : Initiative France.

L'objectif recherché est de rendre cohérent l'ensemble des noms et signes visuels des 230 plateformes et d'augmenter la notoriété du premier réseau associatif de financement et d'accompagnement des créateurs et des repreneurs d'entreprises.

Le taux de création a baissé de 2010 à 2011, de 18,9% à 16,5%. Néanmoins la création d'entreprise reste importante sur le territoire.

En 2011, 11.330 créations ont été comptabilisées sur le territoire de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (selon l'INSEE). Près de 9.200 d'entre elles l'ont été sur Marseille.

Les perspectives économiques pour 2013, ne sont pas plus favorables que pour l'année 2012. Néanmoins, l'évènement « Marseille Provence 2013 », Capitale Européenne de la Culture fait espérer des retombées économiques, en particulier sur le domaine lié au tourisme.

Trois types d'aide y sont proposés gratuitement aux porteurs de projet :

- une assistance au montage du projet,
- un soutien financier (prêt d'honneur à taux zéro, sans garantie, la recherche de financements et de garanties bancaires),
- un suivi-accompagnement post-crédation, notamment par une action de tutorat.

Cette structure a accueilli près de 17 500 porteurs de projets (près de 1000 par an).

Plus de 12,6 millions d'euros ont été prêtés afin de soutenir la création et la reprise de plus de 2.760 entreprises avec un taux de pérennité de plus de 82 % à trois ans, contre 66 % en France et plus de 60 % à 5 ans, contre 48,9 % en Provence Alpes Côte d'Azur.

Depuis la création de l'association, plus de 4427 emplois qui ont été créés ou maintenus au démarrage des entreprises financées au moyen d'un prêt d'honneur.

Le renforcement du fonds de prêt d'honneur, a permis de soutenir des porteurs de projet de création et de reprise d'entreprises en situation de précarité vis-à-vis de l'emploi dans leur grande majorité (74% demandeurs d'emploi, dont 30% demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion, salariés à temps partiel). Il a également bénéficié à des porteurs rencontrant des difficultés pour accéder « en direct » à un crédit bancaire pour financer leur projet de création – reprise.

L'objectif constant d'Initiative Marseille Métropole est d'améliorer la pérennité des entreprises financées, tout en apportant à ses équipes permanentes et bénévoles les moyens tant logistiques que matériels, de mener à bien leurs missions.

Ses missions portent sur l'accompagnement des porteurs de projets mais également sur la gestion des prêts d'honneur.

En 2013 Initiative Marseille Métropole a pour objectifs :

- o De soutenir et de financer par un prêt d'honneur à taux zéro, 175 projets répartis de la façon suivante :
 - 110 créations
 - 50 reprises (fonds de commerces dont activités artisanales)
 - 15 premiers développements
 - Un montant prévisionnel des prêts d'honneur engagé estimé à 1.465.000 euros.
- o Renforcer l'intermédiation bancaire avec un effet de levier avec les prêts bancaires complémentaires de 5 avec un taux de couplage de 90%
- o Suivre 300 entreprises après création, formations et réunions thématiques
- o Assurer une meilleure implantation sur les territoires de MPM pour recevoir les porteurs de projet avec l'embauche d'un chargé d'affaires dédié en cours d'année

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mars 2013

- Poursuivre la démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) entamée en 2012, au sein de la plateforme et à destination des entrepreneurs soutenus

Le budget prévisionnel de fonctionnement, pour 2013 est en légère baisse à 930.680 euros contre 956.530 euros en 2012. Soit une baisse globale de 2,7 %

Les dépenses par grands postes s'élèvent à :

464.409 euros :	Charges de personnel
74.011 euros :	(locaux et frais d'affranchissement – avantages en nature)
68.000 euros :	Autres services extérieurs
32.660 euros :	Services extérieurs
9.600 euros :	Achats, fournitures
6.000 euros :	Action d'accompagnement et de suivi
276.000 euros :	Charges exceptionnelles/contentieux avec l'UE

La part des charges de personnel s'élève à 70,9 % du budget hors charges exceptionnelles, diminuant légèrement par rapport à 2012 (71 %).

L'équipe d'Initiative Marseille Métropole est composée de 10 permanents et de près de 80 bénévoles qui participent activement à son action, en participant aux comités ou en parrainant les porteurs de projets soutenus.

Les recettes sollicitées sont constituées par :

216.000 euros :	Ville de Marseille
95.760 euros :	Dispositif Nacre (dispositif Etat avec la Caisse des Dépôts)
178.420 euros :	Mise à Disposition (avantages en nature) Ville de Marseille
60.000 euros :	Région Provence Alpes Côte d'Azur
46.500 euros :	Cotisations et entreprises
40.000 euros :	Marseille Provence Métropole
18.000 euros :	Département des Bouches-du-Rhône
276.000 euros :	Convention Caisse des Dépôts/Ville/Produits exceptionnels

Le budget prévisionnel ne comporte aucune participation des fonds structurels de l'Union Européenne.

Il est proposé au Conseil de Communauté de participer, au titre de l'année 2013 au fonctionnement d'Initiative Marseille Métropole, pour un montant de 20.000 euros (baisse de la participation par rapport à 2012).

Les modalités de versement sont définies dans la convention de partenariat ci-annexée.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/314/08 CC du 31 mai 2008 portant délégation du conseil au Président et au Bureau

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mars 2013

Considérant

- L'intérêt de soutenir la création d'entreprises par un dispositif de soutien efficace sur le territoire de Marseille Provence Métropole.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 20.000 euros à l'association Initiative Marseille Métropole.

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée conclue avec Initiative Marseille Métropole.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : Article 65 – article 6574 « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90 – Sous Politique B320.

Pour Visa
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Guy TEISSIER

Alexandre BIZAILLON

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI